



À la
rencontre
des acteurs
de la
recherche

Les
rendez-vous
anr[®]

Plan de la présentation

1) La programmation et le plan d'action 2027

- Orientations 2027
- Appel à projets générique (AAPG)
 - Les instruments de financement et leurs évolutions
- Les autres appels et nouveaux dispositifs

2) L'évaluation et la sélection

- Les engagements
- Les outils de dépôt de projets
- Le fonctionnement des comités

3) La réalisation

- Le conventionnement
- Suivi administratif

4) Le suivi scientifique

- Des cahiers ANR
- Le suivi sur OASIS





À la
rencontre
des acteurs
de la
recherche

Les
rendez-vous
anr®

La
programmation et le plan
d'action 2027

Orientations du Plan d'action 2027 de l'ANR

- **Les objectifs pour 2027 :**
 - Financer la **recherche guidée par la curiosité**, dans toutes les disciplines
 - Evaluer les projets sur la base de **l'excellence scientifique**
 - Mieux armer les équipes de recherche **qui ont le plus de potentiel vers l'Europe**
- **Des priorités communes à ces objectifs :**
 - projets impliquant des **jeunes chercheurs**
 - projets avec **partenariats internationaux**
 - projets impliquant des **partenaires socio-économiques**
- Une nécessaire **régulation du nombre de dépôts**
 - Accélération de la hausse du nombre de dépôts, constatée par toutes les agences en Europe et dans le Monde, et par les programmes ERC et EIC

Les évolutions du PA 2027

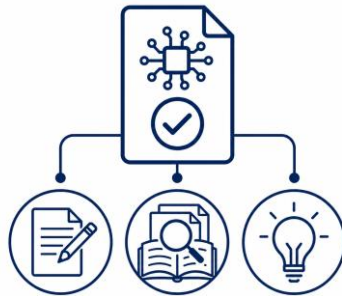
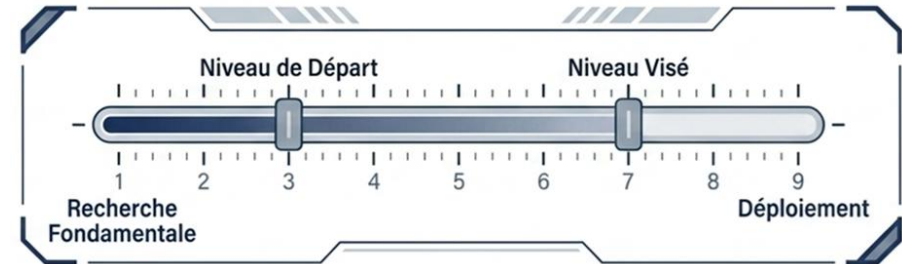
- **Projets de Recherche Collaboratifs (PRC)** : La dynamique collaborative des projets collaboratifs (PRC) est accentuée avec de nouveaux critères d'éligibilité, avec la participation dans le consortium *d'a minima* :
 - un **jeune chercheur ou une jeune chercheuse** comme responsable scientifique de partenaire
 - *ou* un **partenaire international**
 - *ou* un **partenaire du monde socio-économique**

Les critères d'évaluation (qualité du consortium et complémentarité des contributions, et la stratégie de diffusion et de valorisation des résultats) restent inchangés.

- **Projets de Recherche Mono-Equipe (PRME)** : introduction d'un engagement à un dépôt de projet européen durant ou après le projet ANR
- **Déploiement étendu des jetons MRSEI** :
 - **sur tous les lauréats ANR internationaux** contre un engagement de dépôt de projet européen
 - **sur les projets à fort potentiel**

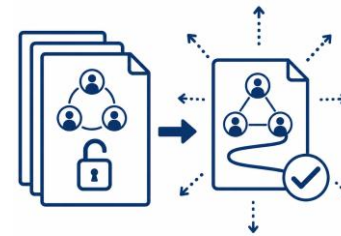
Evolutions du PA 2027

Introduction de la notion de TRL/SRL dans la présentation des projets déposés aux appels ANR, tout en gardant une focale sur la recherche fondamentale et amont



Les déposantes et déposants doivent **déclarer en toute transparence tout usage d'un outil à base d'IA générative**, en précisant s'il a servi à la rédaction, à l'analyse de l'état de l'art ou à l'idéation. L'information ne rentre pas dans l'évaluation.

Allègement des accords de consortium : Obligations simplifiées pour les configurations sans enjeux de PI complexes (ex : entreprises sans droit d'exploitation, large diffusion prévue, TRL bas)



Régulation du nombre de dépôts

➤ Objectif :

- dans le contexte budgétaire contraint, trouver la juste proportion entre **les efforts des laboratoires** et **leurs chances de succès** (sans pour autant nier leur besoin de financement)

➤ Contexte :

- Hausse du nombre de dépôts également observée à l'international
- Depuis 2014, l'ANR a mis en place un appel à projets en deux étapes afin de limiter les efforts

➤ Evolutions :

	Nb total de dépôts	Dont nb Coordinations	Dont nb Resp. scientifique	Carence après un nouveau projet en coordination
AAPG* 2026	3	0 - 1	0 - 3	1 an
AAPG* 2027	2	0 - 1	0 - 2	2 ans

Les appels à projets du plan d'action 2027

- **L'appel à projets générique**

- Instruments de financement : JCJC, PRME, PRC, PRCE, PRCI,
- 57 comités d'évaluation scientifique
- Sélection en 2 temps (excepté pour les PRCE et PRCI)

- **Des appels spécifiques et des dispositifs**

- **En soutien vers l'Europe** : MRSEI, MRSEI-J, SRSEI, T-ERC (Starting, Consolidator, Advanced), Percée JCJC, Access ERC...
- **En soutien des collaborations internationales** : Appels bilatéraux et PRCI (AAPG), Partnerships Horizon Europe, CSA, Art.185, Belmont Forum, ...
- **Centrés sur le partenariat public/privé** : Labcom, Chaires industrielles, programme Carnot, Astrid, Astrid Maturation

Instruments de soutien aux dépôts de projets ERC et Horizon Europe

- Pour les appels ERC :
 - Access ERC en SHS (jusqu'à 185 k€ sur 24 mois)
 - Tremplin ERC, en vue du re-dépôt de projets ERC notés A à l'étape 2 (116 k€ sur 24 mois)
 - Percée JCJC, pour les lauréats JCJC (85 k€ sur 24 mois)
- Pour les appels collaboratifs :
 - MRSEI (36 k€)
 - Jetons MRSEI (36 k€)
 - SRSEI (17 k€)

Les appels centrés sur le partenariat public-privé

- **LabCom**
 - Soutien à la création de laboratoires communs
 - Développer le potentiel de partenariat industriel et de transfert existant chez les acteurs de la recherche académique vers les PME, TPE, ETI et Start up.
 - Possibilité de 2 équipes académiques dont notamment 1 SHS.
- **Chaires industrielles**
 - Ouverture d'une chaire dans un laboratoire public en co-construction avec une entreprise
 - Chaire dédiée à un domaine stratégique et prioritaire pour les entreprises françaises
- **Programme Carnot**
 - Consolidation du dispositif rénové en 2026
- **Astrid - Astrid Maturation – MATHILDE**
 - Accompagnement spécifique des travaux de recherches et d'innovation défense
 - Appels opérés par l'ANR et projets financés par l'Agence d'innovation de défense (AID)



À la
rencontre
des acteurs
de la
recherche

Les
rendez-vous
anr®

Evolution du
portail des
appels

Le portail commun des appels à projets



- Un portail unique qui **simplifie** la relation des scientifiques aux appels à projets, tant pour déposer un projet **que pour en évaluer** dans une logique « **Dites-le-nous une fois** »
 - « **Mon espace** » : pour compléter mon CV AAPG 2027
- Une **plateforme commune multi-agences** permettant de **paramétrer et d'opérer des appels à projets**, pour toutes les phases : publication de l'appel / dépôt / évaluation / suivi



1^{ère} phase

*Partager l'information
auprès de tous*

2^{ème} phase

*Simplifier les
démarches*

3^{ème} phase

*Faciliter les
candidatures*

4^{ème} phase

*Harmoniser le
suivi des projets*

Les rendez-vous
anr®

Une authentification unique avec



➤ Objectif

- Mettre en œuvre le principe « [Dites-le-nous une fois](#) », pour partager des informations administratives avec les agences du portail et faciliter le parcours des utilisateurs

➤ Evolution

- **Mise en place du service « Projets recherche connect.fr » pour SIM, IRIS, OASIS et le portail [appelsprojetsrecherche.fr](#)**
- Accéder à l'ensemble des services du portail et à toutes les applications partenaires avec un identifiant unique, avec deux méthodes de connexion possibles : soit ORCID, soit email + mot de passe
- Les informations administratives et scientifiques y sont agrégées afin de limiter les données à saisir en réponse aux appels à projets.



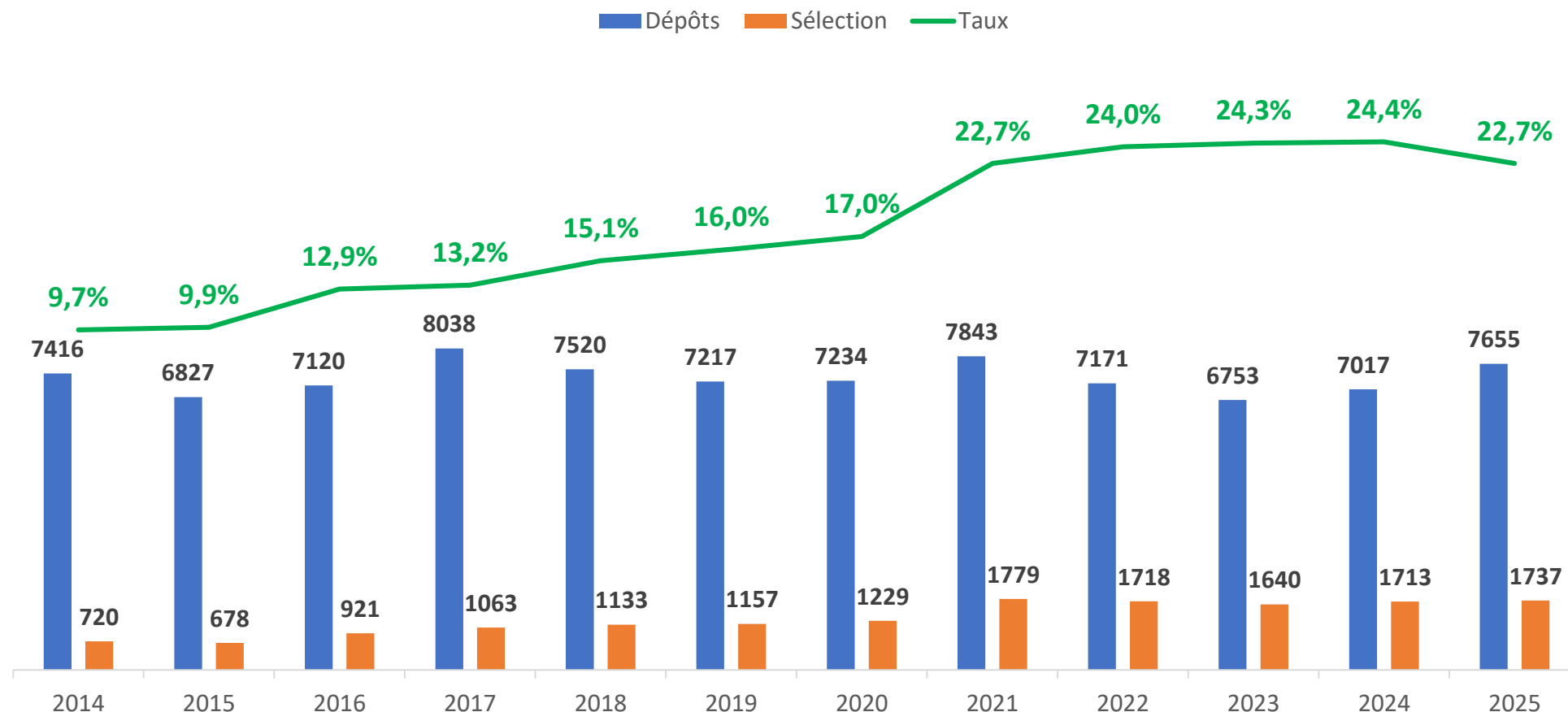


À la
rencontre
des acteurs
de la
recherche

Les
rendez-vous
anr®

Focus AAPG

Evolution de l'AAPG



L'AAPG couvre l'ensemble des domaines scientifiques avec 57 axes de recherche

- **38 axes de recherche** sont ainsi présentés au sein de **7 domaines disciplinaires**

- Sciences de l'environnement (4 axes)
- Sciences de la matière et de l'ingénierie (7 axes)
- Sciences de la vie (11 axes)
- Sciences humaines et sociales (7 axes)
- Sciences du numérique (6 axes)
- Mathématiques et leurs interactions (1 axe)
- Physique sub-atomique, sciences de l'Univers et sciences de la terre (2 axes)

- **19 axes de recherche** correspondent à des **enjeux transversaux**, déclinés au sein de **7 domaines transversaux**

- Science de la Durabilité (1 axe éponyme)
- Une seule santé (« One Health ») (3 axes)
- La transition écologique et environnementale (3 axes)
- La transition énergétique (2 axes)
- Les transitions technologiques (4 axes)
- La transformation numérique (3 axes)
- Les transformations des systèmes sociotechniques (3 axes)

A chaque axe de recherche correspond un comité d'évaluation scientifique (CES)

Une continuité dans les priorités stratégiques de l'Etat et une nouveauté

- **Reconduction de 7 priorités stratégiques** (avec évolution de périmètre)
 - Intelligence artificielle
 - Sciences humaines et sociales aux interfaces
 - Technologies quantiques (logiciels, architectures, enjeux de cryptographie)
 - Troubles du neurodéveloppement
 - Preuves de concept thérapeutiques dans les maladies rares
 - Mathématiques
 - Exploitation scientifique des données générées par les IR, IR* et OSI
 - Santé mentale

- **Nouvelle priorité stratégique**
 - PFAS – composés PerFluoroAlkyleS



Les instruments de financement

- **Les 5 instruments de l'AAPG sont reconduits**, ouverts à tous les domaines scientifiques, avec une focale sur la recherche fondamentale

- **Des instruments mono-bénéficiaires**
 - Jeune chercheuse – jeune chercheur : **JCJC**
 - Projet de recherche mono-équipe : **PRME ***

- **Des instruments multi-bénéficiaires**
 - Projet de recherche collaborative : **PRC ***
 - Projet de recherche collaborative – Entreprise : **PRCE**
 - Projet de recherche collaborative – International : **PRCI**

* Avec des évolutions pour 2027

Jeune chercheur - Jeune chercheuse : JCJC

- **Objectifs :**
 - Favoriser la prise de responsabilité
 - Encourager les approches novatrices et originales
 - Tremplin pour les jeunes chercheurs et chercheuses vers l'ERC
- **Candidat et candidate :**
 - Docteur.e.s ayant soutenu leur thèse depuis moins de 10 ans (après le 01 janvier 2016 sauf dérogation) et au maximum 5 ans après la prise de fonction au sein d'un organisme ou établissement de recherche (après le 01 janvier 2021)
 - **Ouvert uniquement aux titulaires d'un CDI ou CDD couvrant la durée totale du projet**
- **Financement** de l'équipe du jeune chercheur et de la jeune chercheuse
 - Un seul partenaire bénéficiaire de **l'aide forfaitaire**
 - Des collaborations avec des chercheurs et chercheuses d'autres établissements sont néanmoins possibles
 - **Le financement au titre du JCJC ne peut être obtenu qu'une seule fois au cours de la carrière à partir de l'édition 2022**
 - Décharges d'enseignement éligibles à hauteur de 96 heures ETD par an.



Forfait de 85k€

Projet de recherche mono équipe : PRME



■ Objectifs :

- Soutenir les projets ambitieux et au caractère novateur remarquable
- **Soutenir un chercheur ou une chercheuse entourée d'une équipe**
- Orienter sa stratégie de recherche vers les appels européens
- **Le coordinateur ou la coordinatrice s'engage à déposer une candidature à un appel européen pendant la durée du projet et jusqu'à un an après**
 - Dans un rôle de coordination, responsabilité scientifique ou WP leader

■ Financement de l'équipe du coordinateur ou de la coordinatrice

- Un seul partenaire bénéficiaire de **l'aide forfaitaire**
- Des collaborations avec des chercheurs et chercheuses d'autres établissements sont néanmoins possibles
- Pas de changement de coordination en cours de projet

Concerne tous les laboratoires d'organisme ou d'établissement de recherche participant au service public de la recherche

Projet de recherche collaborative : PRC

▪ Objectifs :

- Favoriser l'excellence scientifique et le développement de concepts novateurs
- Mise en commun de compétences pour atteindre les objectifs scientifiques d'un projet de recherche
- Faciliter l'interdisciplinarité (selon la thématique abordée)

▪ Eligibilité

- Avoir un consortium comprenant *a minima* :

- Un jeune chercheur ou une jeune chercheuse comme responsable scientifique d'un partenaire
- Ou un partenaire international, sur fonds propres
- Ou un partenaire du monde socio-économique (sur fonds propres pour les sociétés commerciales)

▪ Attentes :

- Originalité et excellence scientifique
- Plus-value de la collaboration pour atteindre des objectifs communs
- Un projet basé sur une collaboration effective entre deux partenaires au minimum, d'autres partenaires pouvant apporter des compétences, connaissances, données, moyens humains et/ou matériels concourant aux objectifs scientifiques du projet sans pour autant réaliser en propre des tâches de recherche



Projet de recherche collaborative avec entreprise : PRCE

■ Objectifs :

- Nouveaux axes de recherches pour les **laboratoires d'organisme ou d'établissement de recherche participant au service public de la recherche en lien avec le secteur privé français**
- Favoriser l'innovation au sein des **sociétés commerciales conduisant des travaux de R&D**
- **Financement possible des deux types de partenaire**

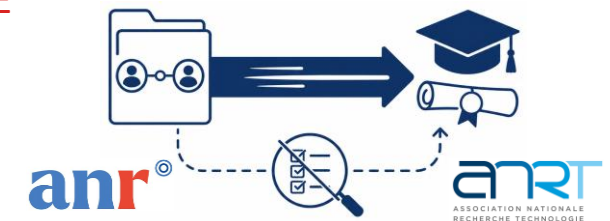
■ Attentes :

- **Partenariat public-privé** (au moins un laboratoire de recherche et au moins une société commerciale)
- Collaboration effective (*la prestation de service n'est pas concernée*)
- Partage de compétences

■ Modalités particulières de dépôt :

- Enregistrement étape 1
- Dépôt du projet complet en étape 2

Extension de la procédure Fast-track pour les thèses CIFRE issues des projets PRCE : l'ANRT ne réalise plus d'évaluation scientifique des thèses CIFRE associées à un projet ANR-PRCE



Projet de recherche collaborative à l'international : PRCI

- **Principes :**
 - Accords bilatéraux avec des agences de financement étrangères
 - Chaque agence finance ses équipes nationales
- **Objectif :** faciliter les collaborations entre les équipes de différents pays
- **Attentes :**
 - Collaboration équilibrée
 - Implication des coordinateurs/coordinatrices scientifiques dans chacun des pays
 - Plus-value scientifique de la collaboration
- **Modalités particulières de dépôt :**
 - **Enregistrement étape 1** (sauf modalité « Agence Etr *Lead Agency* »)
 - Dépôt du projet complet en étape 2
- **Sélection opérée par pays (en lien avec l'agence étrangère)**
- **Pour les appels internationaux et européens spécifiques : webinaire dédié le lundi 28 septembre**

Allemagne– Autriche – Brésil
(FAPESP/FACEPE)-
Luxembourg – Québec (à confirmer)
Suisse - Singapour
Etats-Unis (à confirmer)
Brésil (CNPq)
Hong-Kong –
Taïwan

□ Lead ANR
□ Lead étranger
□ Double évaluation

Eligibilité

Limite d'implication et de coordination

- Un chercheur ou une chercheuse ne peut déposer ou enregistrer **qu'un seul projet** en tant que **coordinateur/ coordinatrice** et ne peut être impliqué.e (comme coordinateur/coordinatrice ou responsable scientifique d'un partenaire) dans plus de **2 projets déposés ou enregistrés** dans le cadre de l'appel à projets générique 2027 et dans le cadre du programme FRAL SHS du plan d'action 2027.
- **Une coordinatrice ou un coordinateur** d'un projet **financé aux éditions 2025 ou 2026** de l'appel à projets générique (ou FRAL SHS) **ne peut déposer** un projet **en tant que coordinateur ou coordinatrice à l'édition 2027** de l'appel à projets générique et de l'appel FRAL en SHS. Il peut néanmoins être responsable scientifique d'un partenaire dans un projet PRC, PRCE ou PRCI déposé ou enregistré à l'édition 2026.
- **Un coordinateur ou une coordinatrice d'un projet JCJC en cours de financement** ne peut être coordinateur ou coordinatrice d'un autre projet de l'appel à projets générique **pendant la durée de son projet JCJC**. Elle/il peut néanmoins participer à un projet PRME, PRC, PRCE ou PRCI déposé à l'édition 2026. **Un chercheur ou une chercheuse ayant déjà obtenu un JCJC sur les éditions antérieures ne peut être coordinateur ou coordinatrice d'un projet JCJC de l'édition 2026.**

Le processus d'évaluation et de sélection

Une sélection basée sur un processus en 2 étapes

- Etape 1 :
 - Sélection sur la base d'une pré-proposition de 4 pages
 - **Environ 3000** pré-propositions sélectionnées
 - **Évaluation par les comités** (CES)
- *Les projets classés en liste complémentaire et non sélectionnés en 2026 sont directement qualifiés en étape 2 mais une pré-proposition doit être déposée en étape 1 (même acronyme, même coordinateur/coordinatrice et consortium comparable)*
- *En cas de re-dépôt, possibilité d'activer l'effet mémoire (transmission au comité de l'évaluation N-1) et de préciser l'évolution du projet entre deux éditions*
- Etape 2 :
 - Sélection sur la base d'une proposition détaillée de 20 pages
 - Evaluation par des expertes et experts externes et les comités (CES)
 - **Droit de réponse aux expertises**

Les critères d'évaluation

Différenciation des critères étapes 1 et 2

- **2 critères** principaux en étape 1
- **3 critères** principaux en étape 2
- **Des sous-critères aux deux étapes**
 - Ils constituent un guide pour les déposantes et déposants et pour les évaluateurs et évaluatrices

*Le critère relatif à la qualité et l'ambition scientifique est discriminant
(nécessité d'obtenir une note A sur ce critère)*

Critères étape 1

PRC	JCJC	PRME
Critère 1 : Qualité et ambition scientifique Critère discriminant : notation A obligatoire		
▪ Clarté des objectifs et des hypothèses de recherche ▪ Ambition scientifique du projet et positionnement par rapport à l'état de l'art ▪ Adéquation et pertinence des méthodes mises en œuvre ▪ Adéquation du projet à l'axe scientifique choisi		
Critère 2 : Organisation et réalisation du projet		
▪ Compétence, expertise et implication du coordinateur / de la coordinatrice scientifique		
▪ Qualité du consortium et complémentarité des contributions	▪ Apport du projet à la prise de responsabilité du coordinateur / de la coordinatrice et au développement de son équipe	▪ Qualité et expertise de l'équipe

Critères étape 2

PRCI	PRCE	PRC	JCJC	PRME
Critère 1 : Qualité et ambition scientifique Critère discriminant : notation A obligatoire				
• Clarté des objectifs et des hypothèses de recherche • Ambition scientifique du projet et positionnement par rapport à l'état de l'art • Adéquation et pertinence des méthodes mises en œuvre • Adéquation du projet à l'axe scientifique choisi				
 <i>Evaluation de la prise en compte de la dimension sexe et/ou genre</i>				
Critère 2 : Organisation et réalisation du projet				
• Compétence, expertise et implication du coordinateur scientifique ou de la coordinatrice scientifique				
• Qualité du consortium et complémentarité des contributions scientifiques de chaque pays	• Qualité du consortium et complémentarité des contributions	• Apport du projet à la prise de responsabilité du coordinateur / de la coordinatrice et au développement de son équipe	• Qualité et expertise de l'équipe	
• Adéquation des moyens mis en œuvre et demandés aux objectifs du projet				
Critère 3 : Impact et retombées du projet				
• Impact scientifique et impact potentiel dans les domaines économique, social ou culturel				
• Stratégie de diffusion et de valorisation des résultats ; promotion de la culture scientifique, technique et industrielle ; valeur ajoutée de la coopération européenne ou internationale, apport à la communauté scientifique française	• Action de transfert de technologie et d'innovation vers le monde socio-économique ; promotion de la culture scientifique, technique et industrielle	• Stratégie de diffusion et de valorisation des résultats ; promotion de la culture scientifique, technique et industrielle	• Stratégie de diffusion et de valorisation des résultats ; promotion de la culture scientifique, technique et industrielle ; apport du projet à la stratégie du coordinateur / coordinatrice vers les appels européens ciblés	

Les points d'attention avant de déposer ou enregistrer un projet

- Le choix du coordinateur/coordinatrice, de l'axe (CES), de l'instrument
- Les engagements des participants à un projet
- Les limites d'implication de tous les participants
- Les limites liées à l'éligibilité (notamment JCJC et PRME)
- Dès la pré-proposition, déterminer le plus précisément possible le budget du projet et des partenaires en lien avec les services compétents (*les modifications en étape 2 ne pourront dépasser 7% sans justification*)
- Les budgets moyens et médians des projets sélectionnés lors des dernières éditions sont disponibles sur le site data.anr.fr, pour chaque CES



Clôture le 13 octobre

Ne pas attendre le dernier jour pour déposer

Les rendez-vous
anr®

Contacts AAPG

- Dans le texte des appels à projets sont indiqués les points de contact
- Pour l'appel à projets générique
 - des contacts pour chaque axe de recherche
 - Des adresses génériques pour toute question:
 - au sujet du montage scientifique de votre dossier, de son éligibilité au regard des critères de l'appel ou son dépôt/enregistrement dans IRIS :
aapg.science@anr.fr
 - au sujet du montage administratif et financier de votre projet :
aapg.adfi@anr.fr



À la
rencontre
des acteurs
de la
recherche

Les
rendez-vous
anr®

Evaluation et
sélection

Une évaluation par les pairs

Un principe fondamental qui vise à :

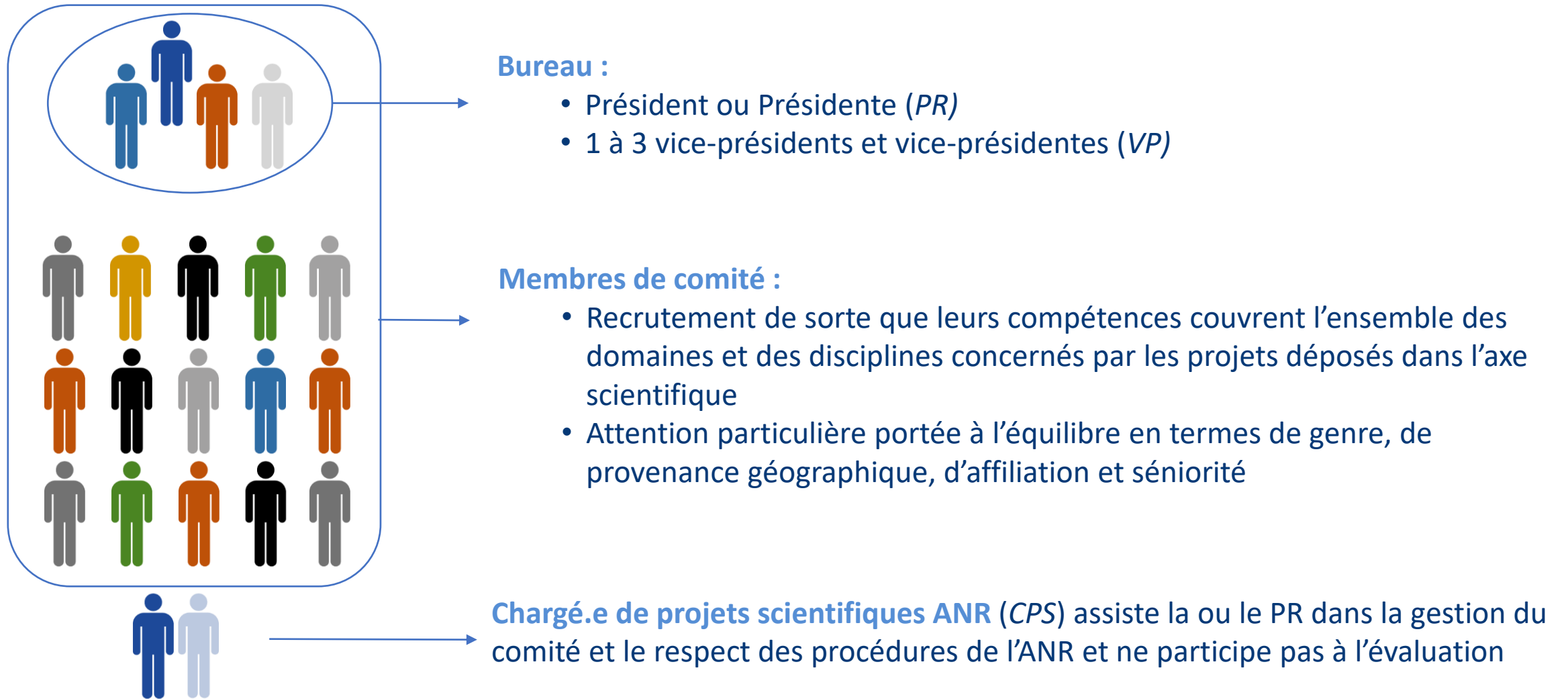
- Garantir l'indépendance vis-à-vis des institutions et du politique
- Réunir les compétences scientifiques seules en capacité d'évaluer la qualité de la science

L'ANR organise l'évaluation

- Ne participe pas aux débats
- Ne fait pas d'évaluation
- Veille au respect du processus et des critères d'évaluation



Composition du comité d'évaluation scientifique



Recrutement, nomination, sollicitation des pairs évaluateurs

➤ Présidente et président de comité

- Recrutement sur appel à candidatures
- Mandat de un an renouvelable deux fois

➤ Membre de comité

- Sur proposition de la présidente ou du président de comité
- Nomination par l'ANR
- Mandat de un an renouvelable deux fois

➤ Expert et experte externe au comité

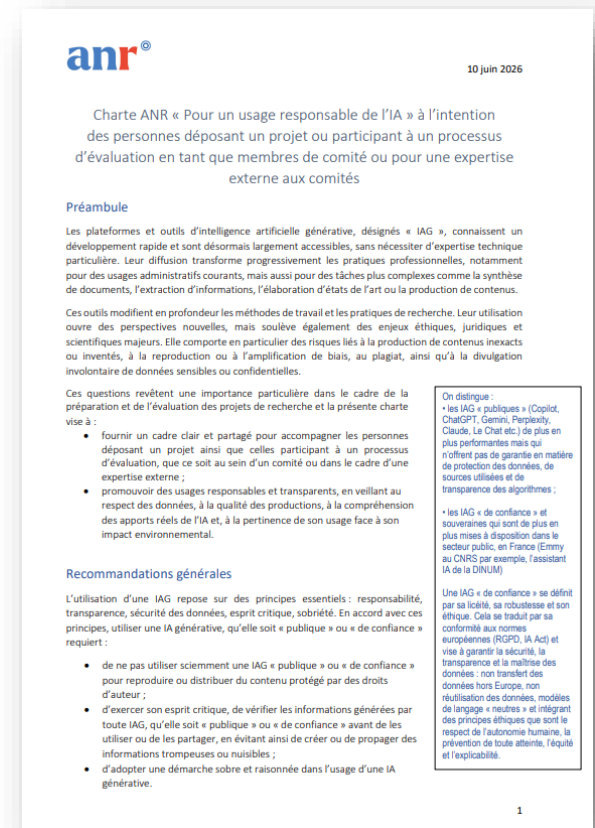
- Sur proposition des membres de comité
- Sollicitation par l'ANR

L'ANR vérifie l'absence
de conflit d'intérêt
avant toute
nomination ou
sollicitation

Une évaluation responsable

L'évaluation s'inscrit dans un cadre de principes

- Charte de déontologie et d'intégrité scientifique (révisée en 2018)
- La politique ANR en matière d'éthique, d'intégrité scientifique et de déontologie (2023)
- **Charte « Pour un usage responsable de l'IA »** 
- Plan d'action égalité (Label Egalité 2023)
- Politique Science ouverte
- DORA (Declaration On Research Assessment)
- PPST (Protection du Potentiel Scientifique et Technique)
- ODD (Objectifs de Développement Durable)



Chaque membre de comité reçoit une formation sur l'ensemble de ces principes et leurs applications concrètes dans l'évaluation.

Une évaluation équitable

- Des critères d'évaluation publiés



- **Un module sur les biais dans l'évaluation obligatoire pour accéder aux projets à évaluer**
- Des outils de gestion des débats en séances plénières (notamment temps de discussion)
- Des observateurs et observatrices dans les comités



À la
rencontre
des acteurs
de la
recherche

Les
rendez-vous
anr®

Le règlement
financier

Mesures de simplification annoncées en 2025 et évolutions du RF

1

Passage à la « forfaitisation » pour certains appels à projets et/ou instruments de financement

2

Un allègement majeur des contrôles de dépenses

3

Une accélération de la contractualisation

Passage à la « forfaitisation » pour certains appels à projets et/ou instruments de financement

L'ANR dispose de **2 règlements financiers** :

- un pour les financements à **coûts réels**
- un pour les financements à **coûts forfaitaires**

Le financement à **coûts forfaitaires** s'applique **uniquement aux établissements publics**.

Les appels à projets **concernés par le règlement financier à coûts forfaitaires** sont pour le moment :

- les appels du PAPFE* : Access ERC, Tremplin ERC, MRSEI, SRSEI, Percée JCJC, J-MRSEI
- certains appels spécifiques : LabCom, Flash Groenland
- les instruments mono-bénéficiaires de l'AAPG : PRME et JCJC

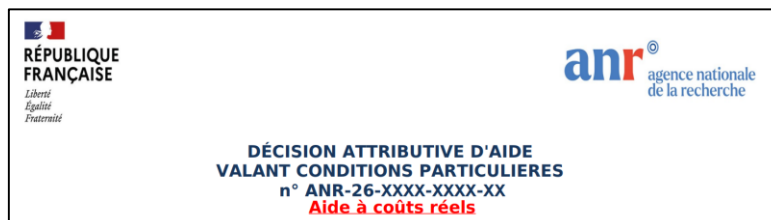
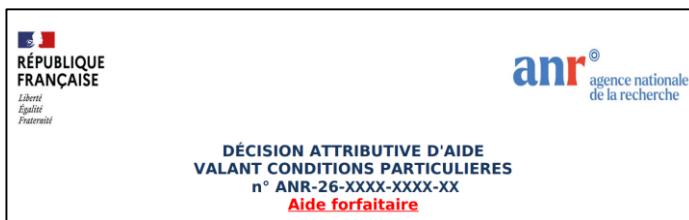
* PAPFE : Plan d'action national pour l'Amélioration de la Participation Française aux dispositifs Européens de financement de la recherche et de l'innovation



Un allègement majeur des contrôles de dépenses

Lorsque qu'un appel est publié, il fait **mention du règlement financier de référence** entre le « coûts réels » et le « coûts forfaitaires ». **Par défaut, c'est le règlement à coûts réels qui sera la référence applicable aux appels.**

➤ Indication de l'aide « **forfaitaire** » ou « **à coûts réels** » sur l'acte attributif des partenaires de projets financés



Bénéficiaires publics : solde conditionné au dépôt de livrables spécifiques
Pas de relevé de dépenses demandé

Appels et instruments forfaitisés

Livrable attendu :

- PAPFE : Récépissé de dépôt du projet européen
- LabCom, JCJC, PRME : rapport scientifique

Appels et instruments non forfaitisés

Livrables attendus :

- Rapport scientifique
- **attestation de clôture** de projet*

**10% des bénéficiaires d'une édition seront concernés par l'envoi d'un relevé de dépenses détaillé, 1% feront l'objet d'un audit sur pièces*

Bénéficiaires à coût complet :

Avance intermédiaire :

- Accord de consortium
- Relevé de dépenses intermédiaire

Solde :

- Rapport scientifique
- Relevé de dépenses

Les rendez-vous
anr®

Une accélération de la contractualisation

- Les annexes financières sont automatiquement actualisées selon les recommandations des comités dans le cadre des ajustements budgétaires (si l'appel est concerné).
 - **Mise en place d'une phase de vérification des données administratives d'un mois maximum post clôture** permettant aux tutelles gestionnaires et hébergeantes de corriger les données (**AAPG : Avril**).
 - En cas de sélection, les projets sont donc contractualisés en tenant compte des données disponibles après clôture de cette phase de vérification (sauf exceptions).
 - Suppression de la validation de l'annexe financière et des vérifications administratives suite à la sélection.
 - Suppression de l'annexe financière en annexe des actes attributifs. Les données financières de dépôt et contractuelles sont mises à disposition dans le SIM.
- Données administratives Données financières de suivi Données financières en financement Données financières au dépôt
- Suppression des limites de fongibilité (pour un même partenaire), maintien de limitation de 50% de l'aide max pour la prestation de service.

Nouvel échéancier à partir de 2026*



**sauf cas particuliers pour certains appels*

Préciput 2026

Le montant du préciput est calculé sur la base d'un taux appliqué au financement des projets, décidé par le Conseil d'Administration de l'ANR.

- Attribuées à la tutelle gestionnaire :
 - Part « **gestionnaire** » : destinée à couvrir les frais généraux du projet de la tutelle gestionnaire : **10.5%**
 - Part « **laboratoire** » : destinée à soutenir la stratégie scientifique et le financement des unités de recherche concernées : **3%**
 - Inclues dans l'aide au projet
- Attribuées à la tutelle hébergeante :
 - Part « **hébergeur** » : destinée à contribuer au coût et à la qualité de l'hébergement des équipes de recherche au sein de la tutelle hébergeante : **13%**
 - Part « **site** » : destinée à contribuer à la stratégie scientifique partagée du site dans lequel est implantée la tutelle hébergeante : **0.5%**
 - Font l'objet d'une convention dédiée et d'un échéancier propre
 - Versées en année N+1 de l'édition du projet et pour l'ensemble des projets pour lesquels la tutelle hébergeante a été déclarée

Pour plus d'informations

Des outils complémentaires pour faciliter la compréhension du règlement

Dans sa volonté d'informer et d'accompagner au mieux les communautés de recherche, l'ANR propose des outils destinés à faciliter la compréhension du règlement financier.

Les fiches pratiques ↑

- Fiche n°1 "Modalités de participation des entreprises aux projets"
 - Simulation de l'état de santé financière de l'entreprise (format Excel)
- Fiche n°2 "Les partenaires d'un projet de recherche"
- Fiche n°3 "Les coûts admissibles (dépenses éligibles)"
 - Fiche n°3 bis : RF 2017 à RF 2024
- Fiche n°4 "Les accords de consortium"
 - modèle (non obligatoire) d'accord de consortium entre organisme(s) de recherche et entreprise(e) conforme à la réglementation européenne (english version here)
- Fiche n°5 "Les modifications de projets"
- Fiche n°6 "Livrables et versements - bénéficiaires à coût marginal"
 - Fiche n°6 bis "Livrables et versements - bénéficiaires à coût complet"
- Fiche n°7 "Récapitulatif des évolutions du RF"
- Fiche n°8 "Crise sanitaire Covid-19 et suivi des projets ANR"

Site internet de l'ANR

<https://anr.fr/fr/>

Page web dédiée au Règlement Financier

<https://anr.fr/fr/rf/>

- règlements financiers
- fiches pratiques
- outils de simulation de l'état de santé financière
- formulaire de qualification des bénéficiaires des aides
- FAQ

Vos points de contact :

Gestionnaires conventionnement et financier

aapg.adfi@anr.fr

preciput@anr.fr

Les rendez-vous
anr®



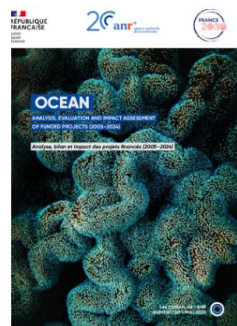
À la
rencontre
des acteurs
de la
recherche

Les
rendez-vous
anr®

Le suivi
scientifique

Les publications de l'ANR

Les Cahiers thématiques de l'ANR



La collection « Projets »



Les brochures de l'ANR



- LES CINQ APPELS**
« RECHERCHE-ACTION »
- 2021** : Recherches sur la médiation et la communication scientifiques
 - 2022** : Recherches participatives 1
 - 2023** : Recherches participatives 2 (1^{re} édition) • Ambitions innovantes
 - 2024** : Recherches participatives 2 (2^e édition)

Les rendez-vous
anr®

➤ Fiches à compléter en ligne pour simplifier le suivi scientifique

- En remplacement de la trame Word du rapport final
- Construire le compte rendu final dès le démarrage du projet
- Valoriser les résultats marquants auprès du public
- Contribuer aux missions Bilan/Impact/Animation de l'ANR (enquêtes)

➤ Alimentation par des sources externes

- Données **administratives** mises à jour depuis SIM  **anr**[®]
- Toutes les **productions** signalées/déposées dans HAL 



The image shows a screenshot of the OASIS login page. At the top is the OASIS logo. Below it, the text 'Bienvenue sur OASIS' is displayed. A subtitle reads 'Retrouvez l'ensemble des projets associés à votre compte ANR'. There are two input fields: 'Votre adresse e-mail*' with the example 'anne.hennaire@univ.fr' and a user icon, and 'Votre mot de passe' with a password field and a lock icon. A note below the fields states: '* Utilisez la même adresse et mot de passe de connexion au SIM, la plateforme de suivi ANR'. At the bottom is a blue button labeled 'Me connecter'.

☼ Hotline OASIS@anr.fr

☼ Vidéo [Site de l'ANR](#)

Plus d'information sur :

Site de l'ANR
<https://anr.fr/>

Abonnement à la Newsletter mensuelle
<https://anr.fr/fr/newsletter/>

Portail national commun des appels à projets
<https://www.appelsprojetsrecherche.fr/>